



COMMUNE DE SAINT-PREST

GUIDE DES FAMILLES

Rentrée scolaire 2026 – 2027



RESTAURATION



ÉTUDE
SURVEILLÉE



ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE



MERCREDIS
ET VACANCES



TRANSPORT



Écoles **La Calypso** (maternelle)
et **Jacques-Yves Cousteau** (élémentaire)



Mairie de Saint-Prest – www.ville-saintprest.fr

Mise à jour : **août 2026**



Bienvenue

Le mot de votre élue aux affaires scolaires



Chers parents,

Chaque rentrée est une nouvelle aventure : de nouveaux camarades, de nouveaux apprentissages, de nouvelles habitudes à prendre. Ce guide rassemble toutes les informations utiles pour organiser sereinement la vie scolaire et périscolaire de votre enfant tout au long de l'année : horaires, tarifs, modalités d'inscription, démarches en ligne et contacts.

À Saint-Prest, la journée de l'enfant est pensée comme un continuum, de l'accueil du matin à 7h00 jusqu'à la fermeture des services à 19h00. Élus, enseignants, agents municipaux, animateurs des PEP28 et accompagnatrice de car y contribuent chaque jour. Ce guide vous présente chacun de ces temps et les interlocuteurs à contacter.

Les inscriptions aux services périscolaires s'effectuent sur le Portail Famille, accessible depuis le site de la mairie www.ville-saintprest.fr. Vous y réservez la restauration, l'étude du soir, l'accueil périscolaire et le transport scolaire, vous consultez les menus, vous réglez vos factures et vous recevez les informations et alertes de la commune.

L'éducation demeure une priorité portée par vos élus. Elle se traduit par un engagement financier et humain constant, au service de l'accueil, du travail et de l'épanouissement de vos enfants.

Monsieur le Maire, l'ensemble de l'équipe municipale et moi-même souhaitons à tous nos écoliers une **excellente rentrée 2026**.



Sarah CHARRE

Adjointe au maire
chargée des affaires scolaires



Date de la rentrée scolaire



La rentrée scolaire aura lieu le
mardi 1^{er} septembre 2026



Organisation de la rentrée à l'école maternelle La Calypso



Mardi 1^{er} septembre 2026 :
accueil des Moyens et des Grands à **8h20**.
Les Petits sont accueillis à **10h00**.



Jeudi 3 septembre 2026 :
accueil de tous les élèves à **8h20**.

Merci à toutes les familles pour leur confiance
et leur engagement au quotidien au service de nos enfants.





Les écoles Calendrier scolaire 2026-2027



ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS (ZONE B)

☐ Férié



RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Le lundi **1^{er} septembre 2026**



VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du samedi **17 octobre**
au dimanche **1^{er} novembre 2026**



VACANCES DE NOËL

Du samedi **19 décembre 2026**
au dimanche **3 janvier 2027**



VACANCES D'HIVER

Du samedi **20 février** au
dimanche **7 mars 2027**



VACANCES DE PRINTEMPS

Du samedi **17 avril** au dimanche **2 mai 2027**



PONT DE L'ASCENSION

Du jeudi **6 mai** au dimanche **9 mai 2027**



VACANCES D'ÉTÉ

À partir du samedi **3 juillet 2027**

Ensemble,
pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants.



Les 5 étapes[!] de votre rentrée

— *Tout est en ligne, en quelques minutes* —

1



Mettre à jour votre dossier.

Vérifiez vos coordonnées, l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire, les autorisations de sortie, les personnes autorisées à récupérer votre enfant et la fiche sanitaire de liaison. Signalez tout changement d'adresse ou de situation en cours d'année.

2



Accéder au Portail Famille.

Depuis www.ville-saintprest.fr, via l'onglet dédié. En cas de perte de vos identifiants, contactez le service périscolaire au **07 86 36 09 86**.

3



Réserver la restauration.

L'inscription vaut pour l'année scolaire ; les réservations et modifications s'effectuent ensuite en ligne, dans le respect des délais indiqués page « Restauration scolaire ».

4



Inscrire aux services périscolaires.

Étude surveillée et accompagnement au car auprès de la mairie ; accueil périscolaire du matin et du soir, mercredis et vacances auprès des PEP28.
Sans dossier PEP28, l'accueil est facturé au tarif « Accueil imprévu ».

5



Consulter menus et factures.

Menus élaborés par Chartres Métropole, factures et paiement sécurisé par PayFiP, directement sur le Portail Famille.



À retenir[!]

- ✓ Toute inscription est obligatoire, même pour une fréquentation occasionnelle.
- ✓ Les places sont limitées par la capacité d'accueil et réservées en priorité aux enfants domiciliés à Saint-Prest.
- ✓ Un dossier n'est effectif qu'une fois complet : pensez à joindre toutes les pièces demandées.

Ensemble,[!]
pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants.



La Calypso

L'école maternelle publique

📍 7 Place Charles Moulin, 28300 Saint-Prest



L'école maternelle publique

À la rentrée 2026, l'école maternelle publique la Calypso accueille 56 élèves, répartis en 3 classes.

Les enfants de la Petite Section à la Grande Section déjeunent successivement chaque midi dans le restaurant scolaire présent dans l'école. Les repas sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale de Chartres métropole restauration. Chaque jour, les ATSEM encadrent les enfants tout au long de la journée.



Le mot de la directrice

« Bienvenue dans notre école!

Une équipe bienveillante et dynamique accueillera vos enfants au sein de 3 classes partagées entre le pôle des petits et le pôle des plus grands.

Divers projets autour d'un thème fédérateur annuel sont menés dans toutes les classes. Toutes ces actions sont en lien avec les axes du projet d'école. »



Horaires

Classe, du lundi au vendredi
(hors mercredi)

Matin : 8h20 - 11h30

Après-midi : 13h30 - 16h30



Scolarisation obligatoire
à la rentrée de septembre
de l'année des 3 ans
de l'enfant



Directrice Mme Christelle LUCAS-BOUSQUIÉ

☎ 02 37 22 31 44

✉ ec-mat-calypso-saint-prest-28@ac-orleans-tours.fr



1^{ère}
inscription
en Mairie

Ensemble,
pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants.





Jacques-Yves Cousteau

L'école élémentaire publique

8 ruelle Garreau, 28300 Saint-Prest



L'école élémentaire publique

L'école élémentaire publique J.Y.Cousteau accueille 115 enfants à la rentrée 2026 répartis en 5 classes allant du CP au CM2.

Les enfants déjeunent chaque midi en deux services (11h30 et 12h30) dans le restaurant scolaire. Les repas sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale de Chartres métropole restauration.



Le mot du directeur

« Chers parents et futurs parents, l'école Jacques-Yves Cousteau labellisée E3D (développement durable) accueillera vos enfants tout au long de leur scolarité élémentaire. Ils participeront à des projets riches (jardin pédagogique, recyclage, vélo...) et seront amenés à développer leur autonomie, leur raisonnement dans un environnement soucieux du bien-être de chacun et favorisant l'inclusion par un travail coopératif. Ils seront amenés à participer à une classe découverte avec nuitées au moins une fois dans leur parcours. »



Horaires

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h20 - 11h30

Après-midi : 13h30 - 16h30



Scolarisation

L'école élémentaire accueille les enfants après leur scolarisation en maternelle.



Directeur Jean-Philippe FÉRANT

02 37 22 25 1

ec-elem-jacques-yves-cousteau-saint-prest-28@ac-orleans-tours.fr



1^{ère}
inscription
en Mairie

Ensemble,
pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants.



Une journée de votre enfant



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

7h00 – 8h20		Accueil périscolaire du matin	PEP28
8h20 – 11h30		Classe	Éducation nationale
11h30 – 13h30		Déjeuner Restaurant scolaire ou domicile	Commune
13h30 – 16h30		Classe	Éducation nationale
16h30 – 18h00		Étude surveillée ou accueil périscolaire	Commune / PEP28
18h00 – 19h00		Accueil périscolaire du soir	PEP28



Les temps de restauration



La Calypso

Deux services :

11h30 • 12h30



Jacques-Yves
Cousteau

Deux services :

11h30 • 12h30



Les mercredis et les vacances



Accueil de loisirs

7h00 → 19h00

dans les locaux des écoles
Jacques-Yves Cousteau et La Calypso.



Respect des horaires

Les horaires de fermeture doivent être respectés par chacun : au-delà de 19h00, l'équipe d'animation ne peut plus assurer l'accueil.



Étude surveillée

Un enfant inscrit à l'étude est pris en charge jusqu'à 18h00, l'heure suivante relevant de l'accueil périscolaire des PEP28.



Absence

En cas d'absence de votre enfant, prévenez le service concerné le plus tôt possible.



Ensemble,
pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants.



Restauration scolaire

Des repas équilibrés,
préparés localement



Fonctionnement

Les repas sont préparés par la cuisine centrale de Chartres Métropole. Les menus sont élaborés chaque jour avec une diététicienne, selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS) et du Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN).

En application de la loi ÉGALIM (article 24 – art. L. 230-5-4 et L. 230-5-6 du CRPM), la restauration collective de Chartres Métropole propose un menu « Veggie » ainsi qu'un repas végétarien hebdomadaire pour les scolaires. Une part croissante de produits issus de filières durables et de proximité entre dans la composition des repas.

- École maternelle La Calypso : services à 11h30 et 12h30.
- École élémentaire J.-Y. Cousteau : deux services, à 11h30 et 12h30.

Les menus sont consultables sur votre Portail Famille ou sur chartres-metropole.fr, rubrique « la restauration collective ».



Des menus
équilibrés



Des produits
locaux
et de qualité



Le bien-être
et la santé
des enfants



Inscription



La restauration scolaire est destinée aux enfants fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Prest.

L'inscription vaut pour l'année scolaire et s'effectue directement sur le Portail Famille (www.ville-saintprest.fr).



Tarifs 2026-2027

COMMUNE DE SAINT-PREST 2026-2027

Repas enfant domicilié à Saint-Prest	5,10 €
Repas enfant résidant hors Saint-Prest	6,30 €
Repas enfant non inscrit	7,80 €
Accompagnement PAI (panier repas)	3,00 €

Tarifs exprimés par enfant et par repas,
applicables au 1^{er} septembre 2026 (délibération du conseil municipal).



À retenir



- Une annulation tardive ou non signalée ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf certificat médical fourni sous 48 h.



- L'annulation hors maladie doit être effectuée 3 semaines avant la semaine concernée.



- Une réservation de repas supplémentaire doit être faite dans les 4 jours ouvrés.



- Tout enfant déjeunant sans réservation préalable se voit appliquer le tarif « enfant non inscrit ».



Responsable du service :

Armelle ADRIAN JAUPARD – 07 86 36 09 86 – cantine@ville-saintprest.fr



Bien manger, c'est bien grandir !



Étude surveillée

Faire ses devoirs au calme,
du CE1 au CM2



Fonctionnement

L'étude surveillée permet aux enfants de l'école élémentaire de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons dans le calme, de façon autonome. Il appartient aux parents de vérifier le travail effectué : l'étude est un temps d'accompagnement, non un soutien scolaire individualisé.

Les études sont assurées en priorité par les enseignants du groupe scolaire, remplaçants inclus, ou par des personnes qualifiées sur la base du volontariat.

Elles se tiennent à l'école Jacques-Yves Cousteau, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00**, dès le jour de la rentrée.



Un temps calme
et encadré pour
accompagner
l'autonomie et
la réussite de
vos enfants !



Inscription

Les études sont destinées en priorité aux élèves du **CE1 au CM2**.

L'inscription vaut pour l'année scolaire et s'effectue sur le Portail Famille, via l'onglet dédié du site de la mairie.



Tarifs 2026-2027

COMMUNE DE SAINT-PREST 2026-2027

Étude dirigée – 1 ^{er} enfant inscrit	3,00 €
Étude dirigée – 2e, 3e... enfant inscrit	2,50 €

Tarifs exprimés par enfant et par jour,
applicables au 1^{er} septembre 2026.



Après l'étude, de 18h00 à 19h00

L'heure d'accueil qui suit l'étude est assurée par les **PEP28** et facturée directement par l'organisme :

Post étude dirigée 2026-2027

Forfait mensuel	16,00 € / mois
Séance occasionnelle	2,60 € / séance



À retenir

- ✓ **Nouveauté 2026-2027** : l'heure de 18h00 à 19h00 n'est plus incluse dans le tarif de l'étude. Elle relève désormais du « post étude dirigée » assuré par les **PEP28**.
- ✓ En cas d'impossibilité majeure d'assurer l'étude, les enfants sont dirigés vers l'accueil des **PEP28**.
- ✓ Il est donc indispensable de constituer, en parallèle, un dossier d'inscription auprès des **PEP28**.



Pour joindre les enseignants sur le site de l'étude :
02 37 22 25 51



Un temps pour apprendre, un pas vers l'autonomie !



Accueil périscolaire

Le matin et le soir,
avec les PEP28



Horaires



Matin

7h00 → 8h20

Lundis, mardis,
jeudis et vendredis.



Soir

16h30 → 19h00

Lundis, mardis,
jeudis et vendredis.



Petit rappel : Respect des horaires de fermeture.



Fonctionnement

Le service d'accueil périscolaire est assuré par les PEP28 pour les enfants scolarisés dans les écoles de Saint-Prest.

Il propose un accueil bienveillant et sécurisé, autour d'un cadre structurant et convivial.

Les enfants profitent de temps de jeux libres, d'activités variées et de temps calmes adaptés à leurs besoins.



Inscription



Portail Famille



Tarifs 2026-2027

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant et +
Matin ou soir avant étude dirigée	3,20 €	3,10 €
Soir après étude dirigée	5,40 €	5,30 €
Forfait matin + soir avant étude dirigée	5,60 €	5,40 €
Forfait matin + soir après étude dirigée	7,70 €	7,50 €

Tarifs votés par le Conseil Communautaire de Chartres métropole le 1^{er} juillet 2025.



Paielement

- ✓ Facturation mensuelle par les PEP28.
- ✓ Prélèvement automatique privilégié.
- ✓ Paiement en ligne via le Portail Famille.
- ✓ Chèques, espèces ou CESU acceptés.
- ✓ Aides CAF déductibles (selon votre situation).



À retenir

- ✓ Inscrire son enfant dès la rentrée.
- ✓ Sans dossier : 16,50 € la séance.
- ✓ Après étude : tarif post étude dirigée.



Directeur : Clément GALLOU

☎ 07 77 43 19 32



✉ perisco.saintprest@pep28.asso.fr



Mercredis & vacances

L'accueil de loisirs
de 7h00 à 19h00

L'accueil de loisirs de Saint-Prest fonctionne les mercredis ainsi que durant les vacances de juillet, de 7h00 à 19h00, dans les locaux des écoles J.-Y. Cousteau et La Calypso.

Les équipes d'animation y proposent des activités sportives, culturelles et créatives, des sorties et des grands jeux, dans le cadre d'un projet pédagogique consultable auprès de la direction.



Cette prestation relève de la compétence de Chartres métropole.



Activités créatives



Activités sportives



Grands jeux



Sorties



Les équipes d'animation proposent chaque mercredi et pendant les vacances des activités variées dans le cadre d'un projet pédagogique.



Horaires

7h00 → 19h00



Mercredis



Vacances scolaires de juillet



Écoles
Jacques-Yves Cousteau
& La Calypso



Inscription

1



Sur le site des
PEP28, téléchargez
le dossier papier.

2



Ou directement
sur le Portail Famille
des PEP28 pour une
inscription en ligne
(code d'accès auprès
du secrétariat).

3



Déposez le dossier
complet au plus tôt
dans l'une des 12
structures d'accueil,
au Pôle administratif
de Chartres ou au
siège des PEP28 :
3, rue Charles Brune –
28110 LUCÉ.



À retenir



L'inscription est obligatoire, que l'enfant participe régulièrement à l'année ou occasionnellement. Elle vaut pour une année scolaire et n'est effective qu'après réception du dossier complet.



Les places sont limitées par la capacité d'accueil de la structure et réservées en priorité aux enfants domiciliés à Saint-Prest.



Sans ouverture de dossier préalable, les effectifs réels ne peuvent être connus et des places d'accueil suffisantes ne peuvent être prévues.



Contact

Directeur du centre

☎ 06 27 82 37 40

✉ alsh.saintprest@pep28.asso.fr

Pôle administratif PEP28

☎ 02 37 88 14 14

🌐 www.lespep28.org



Des mercredis et des vacances pour s'amuser, découvrir et grandir ensemble !



Transport scolaire

Circuit Filibus et accompagnement au car



Accompagnement au car

Le service « accompagnement au car » est ouvert aux enfants de l'école élémentaire et de l'école maternelle, le matin et le soir, **les lundis, mardis, jeudis et vendredis**.



Une accompagnatrice est présente à l'arrêt de bus ainsi qu'au point de dépose de l'école.



L'inscription vaut pour l'année scolaire. Le formulaire à compléter est accessible depuis le Portail Famille de Saint-Prest.



Carte Filibus



ÉLÉMENTAIRE

La carte jeune est à demander dès le mois de mai sur la boutique en ligne Filibus (www.filibus.fr).

Tarif : 10 €/enfant/an



MATERNELLE

Le transport est **gratuit**.



Maison



Arrêt de bus



Bus Filibus



École



À retenir



La carte est obligatoire et peut être demandée lors d'un contrôle à bord.



Les enfants doivent être accompagnés jusqu'au point d'arrêt et repris à la descente du car par un adulte désigné.



Les horaires ci-après sont valables à compter du **1^{er} septembre 2026** et peuvent être ajustés en cours d'année : consultez le Portail Famille.



Contacts



Responsable du service périscolaire

Armelle ADRIAN-JAUPARD

☎ 07 86 36 09 86

✉ cantine@ville-saintprest.fr



Accompagnatrice

☎ 06 31 05 54 90



Horaires du circuit scolaire

Valables à compter du 1^{er} septembre 2026



Circuit scolaire SAINT-PREST — jours de fonctionnement : lundi, mardi, jeudi, vendredi.



Le matin

Arrêt	Horaire
 LE GORGET (accompagnatrice, arrêt abri voyageurs)	7h40
 SAINT-PREST – République / Forte Maison	7h47
 SAINT-PREST – Gare	7h49
 HAUTE VILLETTE – Jean Jaurès	7h54
 HAUTE VILLETTE – Général de Gaulle	7h58
 ÉCOLE – Dépose	8h09
 SAINT-PREST – Fontaine	8h16
 SAINT-PREST – École (accompagnatrice)	8h22



Le soir

Arrêt	Horaire
 SAINT-PREST – École (accompagnatrice)	16h35
 ÉCOLE – Départ	16h40
 SAINT-PREST – Fontaine	16h45
 SAINT-PREST – Gare	16h55
 HAUTE VILLETTE – Jean Jaurès	17h00
 HAUTE VILLETTE – Général de Gaulle	17h03
 SAINT-PREST – République / Forte Maison	17h07
 LE GORGET (accompagnatrice)	17h10



À retenir



Prévoyez d'être présent
à l'arrêt **5 minutes avant**
l'horaire indiqué.



En cas de retard exceptionnel
du car, l'accompagnatrice
reste auprès des enfants
jusqu'à la prise en charge.



Les horaires ci-dessus
peuvent être ajustés en
cours d'année : consultez
régulièrement le Portail
Famille.





Toutes vos démarches

Le bon réflexe, le bon délai



Je souhaite...	Où et comment ?	Délai
 Réserver la restauration	Portail Famille	Année scolaire
 Annuler une réservation (hors maladie)	Portail Famille	3 semaines avant
 Annuler pour maladie	Certificat médical	Sous 48 h
 Ajouter un repas supplémentaire	Portail Famille	4 jours ouvrés
 Consulter les menus	Portail Famille / Chartres Métropole	—
 Payer une facture (cantine, étude)	Portail Famille – PayFiP	À réception
 Inscrire à l'accueil périscolaire	PEP28	Dès la rentrée
 Inscrire à l'accueil de loisirs	PEP28 / Portail Famille PEP28	Avant participation
 Inscrire au transport scolaire	Portail Famille + carte Filibus	Dès mai
 Signaler une absence	cantine@ville-saintprest.fr	Au plus tôt



Régler vos factures

Les factures de la restauration scolaire et des études surveillées peuvent être réglées sur le Portail Famille avec **PayFiP**, service de paiement en ligne sécurisé de la Direction générale des finances publiques (identifiant structure publique : **028358**).

Vous pouvez également régler :

En ligne avec PayFiP
sur le Portail Famille
(paiement sécurisé)

Par prélèvement mensuel
pour les redevables
ayant souscrit un contrat
de mensualisation.

Par chèque ou en espèces
à la Trésorerie de
Chartres Métropole
(8 impasse du Quercy –
28110 LUCÉ) chèque à
l'ordre du Trésor Public,
accompagné du talon
détachable de la facture
(sans le coller ni l'agrafer).

Par mandat ou virement bancaire
sur le compte de la
Trésorerie de Chartres
Métropole.



Les forfaits et accueils PEP28 sont réglés directement auprès de l'association.





La solution de paiement en ligne de la DGFIP

Avec PayFip, le paiement de vos services publics devient plus **simple**, plus **rapide** et **sécurisé**.



LES AVANTAGES DE PAYFIP



SIMPLE

Accessible 24h/24 et 7j/7, PayFip vous permet d'effectuer vos paiements en quelques clics.



SÉCURISÉ

Un paiement en ligne sécurisé grâce aux dernières normes de protection.



RAPIDE

La prise en compte de votre paiement est immédiate.



PRATIQUE

Disponible sur ordinateur, smartphone et tablette, où que vous soyez.

POUR QUELS SERVICES ?

PayFip vous permet de payer en ligne vos prestations de services publics, comme :



Services publics locaux



Crèches, cantines, accueils de loisirs



Stationnement payant



Titres, amendes et impôts locaux

COMMENT ÇA MARCHE ?

1



RÉCEPTION DU LIEN

Vous recevez un lien de paiement par e-mail, SMS ou courrier.

2



ACCÈS AU PAIEMENT

Cliquez sur le lien et accédez à la page de paiement sécurisée PayFip.

3



SAISIE DES INFORMATIONS

Renseignez vos informations bancaires et validez votre paiement.

4



CONFIRMATION

Votre paiement est confirmé immédiatement. Vous recevez un justificatif.



BESOIN D'AIDE ?

Consultez la FAQ ou contactez le service concerné.



EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur le site impots.gouv.fr ou sur payfip.gouv.fr pour plus d'informations.



Contacts utiles

*Vos interlocuteurs
tout au long de l'année*



Service	Coordonnées
 Service périscolaire Armelle ADRIAN-JAUPARD	07 86 36 09 86 – cantine@ville-saintprest.fr
 Accompagnatrice au car	06 31 05 54 90
 Etude (contact enseignants)	02 37 22 25 51
 Accueil périscolaire – M. Clément GALLOU	07 77 43 19 32 – perisco.saintprest@pep28.asso.fr
 Accueil de loisirs – Le Directeur	06 27 82 37 40 – alsh.saintprest@pep28.asso.fr
 Siège des PEP28	02 37 88 14 14 3 rue Charles Brune – 28110 LUCÉ
 Trésorerie de Chartres Métropole	02 37 91 23 83 8 impasse du Quercy – 28110 LUCÉ
 Transport scolaire Filibus	www.fibus.fr
 Restauration collective – menus	chartres-metropole.fr



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	Fermé
Mardi	9h00 – 12h00
Mercredi	9h00 – 12h00 14h00 – 16h30
Vendredi	9h00 – 12h00 14h00 – 16h30
Samedi	9h00 – 12h00



Mairie de Saint-Prest



78 rue de la République
28300 SAINT-PREST



02 37 22 22 27



accueil@ville-saintprest.fr



www.ville-saintprest.fr



Merci pour votre confiance !

Nous vous souhaitons, à vous et à votre enfant,
une belle année scolaire épanouissante.

Toute l'équipe reste à votre écoute pour vous accompagner au quotidien.

